

Notre gouvernement libéral, bien entendu.

... si nous tenions ce genre d'élections, car je crois que les Québécois veulent être rassurés sur le fait qu'il existe au moins un gouvernement solide quelque part. Et si nous faisons campagne au Québec et disons: «Regardez, il y a peut-être des troubles ici, mais ne vous en faites pas; le pays est en de bonnes mains; votez pour nous», je pense que cela ne nous porterait pas préjudice.

Je suis certain que le premier ministre M. Bourassa se dit «Avec des amis semblables, on n'a pas besoin d'ennemis».

La province de Québec a clairement indiqué quelle était sa position vis-à-vis de ce bill. Je ne partage pas nécessairement son opinion, mais il y a eu des discussions acerbes et des discordes entre les deux gouvernements. C'est dans ces conditions que le chef du gouvernement, qui essaie de faire adopter ce bill à tout prix, a fait en public cette déclaration froidement réfléchie. Monsieur l'Orateur, dans ce contexte, il m'est très pénible de devoir voter pour ce projet de loi, mais je dois le faire, tout comme mes collègues. Nous savons qu'il n'est pas suffisant et qu'il ne répond pas à la situation actuelle, mais nous savons aussi que ces gens en ont un besoin urgent. Dans ces conditions, nous envisageons de faire tout notre possible pour veiller à ce que le projet de loi soit adopté, et à ce qu'il reçoive la sanction royale dans les délais requis.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, on me permettra de résumer très brièvement ma position concernant le bill C-207.

J'ai expliqué de façon assez élaborée, au cours du débat de deuxième lecture, comment le gouvernement démontrait sa conduite équivoque en présentant à brûle-pourpoint ce projet de loi visant à augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse. On corrige quelque peu les erreurs, et surtout les oublis commis lors de la dernière session.

Pressé sans doute par l'imminence d'élections générales, on n'a pas songé à parfaire réellement la loi sur la sécurité de la vieillesse, se contentant davantage de jeter la poudre aux yeux, plutôt que d'assurer plus de pouvoir d'achat aux personnes âgées de 65 ans ou plus. On ne s'est aucunement arrêté à considérer le cas des couples âgés de 60 ans. Pourtant, que de fois nous avons insisté pour que le gouvernement envisage sérieusement cette possibilité. On s'est moqué éperdument des conséquences graves qu'une telle décision pouvait avoir sur le gouvernement du Québec et, là-dessus, je suis d'accord avec mon honorable collègue, l'honorable député de Peace River (M. Baldwin).

Le premier ministre (M. Trudeau) se retranche derrière une pseudo-correspondance qu'on a refusé, au début de l'après-midi, de déposer. C'est pourquoi je parle de «pseudo-correspondance» avec les responsables gouvernementaux de l'Assemblée nationale, à Québec.

Au moment où le trouble règne dans la province, on vient attiser le feu en provoquant, d'une façon arrogante—c'est l'expression même du premier ministre Bourassa—les ministres Castonguay, L'Allier, Toupin et Cournoyer. Il est bien beau de dire que l'on est toujours prêt à dialoguer et à collaborer avec le gouvernement du Québec. Il est évident, cependant, que l'on s'en moque comme de l'an 40. C'est de cette façon que l'on accroît les injustices sociales.

Concrètement, cela se traduit par quoi? Par une pension de bien-être social du Québec de \$135 pour les personnes âgées de 60 à 64 ans inclusivement. A l'âge de 65 ans, le

[M. Baldwin.]

ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social leur accorde \$285 par mois. Cet écart de \$150 a justement provoqué le gouvernement du Québec, et c'est ce qui a fait déborder la mesure au sein du cabinet de M. Bourassa.

Je ne peux que regretter cette situation qui aurait pu être facilement corrigée, si l'on avait tenu compte de nos suggestions. Je suis sûr que si l'on enlève au ministère des Affaires sociales du Québec la responsabilité de toutes les familles dont les parents sont âgés de 60 à 65 ans, nous tirerons une épine du pied du Québec, et nous aiderons davantage à réaliser la fameuse société juste que le peuple canadien attend toujours.

Monsieur le président, voilà les remarques que je voulais faire au stade de la troisième lecture.

Je voudrais, au nom de la population de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, démontrer que nous sommes, bien sûr, en faveur d'une augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse, mais que nous déplorons la façon équivoque avec laquelle agit le gouvernement dans les circonstances actuelles. Et nous souhaiterions tous qu'on crée le plus tôt possible plus de justice, plus d'équité, plus de sécurité, pour tous les Canadiens. C'est pourquoi nous avons tant insisté pour que le ministre mette en application nos suggestions, étant donné que nos amendements étaient refusés.

• (1800)

[Traduction]

M. Foster: Monsieur l'Orateur, avant que vous ne disiez qu'il est 6 heures, puis-je demander la permission à la Chambre de revenir aux affaires courantes pour déposer un rapport de comité?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): D'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Maurice Foster présente le deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS RELATIVES À L'INDEXATION, LA RÉSIDENTE ET LA MAJORATION DU SUPPLÉMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-207, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, parmi les gens que nous représentons tous, les plus dignes de pitié sont certainement ceux qui, étant avancés en âge, ne peuvent se suffire à eux-mêmes et endurent